



Victime d'une escroquerie ...

Par **chlo89**, le **14/04/2009** à **19:54**

Bonjour,
Voilà, tout à l'heure, alors que je me balladais dans la rue, je me suis fait accosté par un homme qui se prétendait livreur et vendre des téléphones (iphone) à moindre coût :120€ au lieu de 749€. Il m'a dit qu'il y avait un surplus de livraison qu'il souhaitait revendre (comme j'ai déjà vu cette pratique se faire, je ne me suis pas posé plus de question). Il se trouve que mon téléphone commence à vieillir et je lui ai donc dit que j'étais intéressé. L'homme m'a par la suite demandé que je lui donne le liquide et que je l'attende à un endroit et qu'il reviendrait. A ce moment, je me suis bien sûr dit qu'il s'agissait d'une escroquerie mais bon il m'a finalement convaincu en me disant qu'il me laissait son "téléphone du travail" en garantie. Bien sûr il n'est pas revenu. Je me retrouve donc avec son portable. J'ai fait bippé mon téléphone et j'ai donc son numéro. Je voulais donc savoir si j'étais dans mon droit si je porte plainte contre ce numéro ou alors le fait de contribuer à un achat "au black" est illicite. Je ne sais pas du tout et c'est pour cela que je fais appel à vous en espérant que vous m'aidiez à éclaircir la situation ainsi que les meilleures actions à entreprendre.
Merci d'avance

Par **Tisuisse**, le **14/04/2009** à **23:13**

Bonjour,
Méfiez-vous car si ce portable est trafiqué et que, avec ce portable, vous appelez le vôtre, il va avoir accès à votre portable personnel et téléphoner, à vos frais, à l'étranger ou rechercher des infos personnelles contenues dans votre portable. Vous risquez de voir vos factures exploser. Voyez les services de police ou de gendarmerie et alertez aussi votre opérateur téléphonique.